

ARRÊTÉ DU MAIRE N°150-2025**Portant réglementation temporaire d'occupation du domaine public,
8b rue des Grillons, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande de Monsieur BARNERIAS Fabien, en date du 27 septembre 2025, d'une permission d'occupation du domaine public pour la mise en place d'une benne au 8b rue des Grillons,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement d'une benne sera autorisé au droit du 8b rue des Grillons. Un balisage de la zone devra être effectué.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable du lundi 06 octobre 2025 au vendredi 14 novembre 2025.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : Monsieur BARNERIAS Fabien est chargé de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

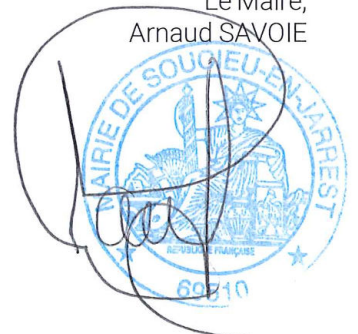
ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques Monsieur BARNERIAS Fabien, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur BARNERIAS Fabien.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 02 octobre 2025

Le Maire,
Arnaud SAVOIE



Affiché le : 02/10/25